

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : TIRU-AZUR

Site inspecté : V10M d Antibes

Date de l'inspection : 07/06/06

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Signature de l'inspecteur

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

Remarques de l'inspecteur :

- L'exploitant complètera le bilan de fonctionnement décennal transmis à la préfecture par les informations relatives à l'année 2005.

- L'exploitant vérifiera que le rapport annuel d'exploitation (complet) est bien transmis au pifet des pifet. Mutuelles, aux Maires des villes d'Antibes et de Vallauris ainsi qu'aux membres de la CLIS.

- L'exploitant délivrera ~~par~~ à l'inspecteur des installations classées les données d'arrêt pour entretien et maintenance de l'installation préalablement à celles-ci.

- Les relevés d'autosurveillance doivent être fournis pour connaître la signification de chaque valeur et de chaque anomalie.

- L'exploitant doit indiquer pourquoi il ne mesure pas sur ses relevés d'autosurveillance les valeurs mesurées en HF.

- L'exploitant doit indiquer la portée agée pour la période concernée sur ses relevés et d'autosurveillance.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

- Le bilan décennal est en cours de révision en intégrant les données 2005. Il sera transmis à la préfecture.

- L'envoi du bilan annuel d'exploitation mis à jour sera réalisé en Recommandé avec AR auprès des villes d'Antibes et Vallauris ainsi qu'à la préfecture. Nous proposons d'envoyer à la Préfecture un nombre d'exemplaire suffisant pour envoi par ses services à tous les membres de la CLIS.

- La déclaration des dates d'arrêts techniques annuels sera réalisée dès la mise au point du planning. La DRIRE sera informée des modifications de planning éventuelles.

- Les relevés d'autosurveillance sont en cours de clarification, une version modifiée à été réalisée pour les données du mois de Mai 2006.

- Les valeurs mesurées en HF sont intégrées au tableau d'autosurveillance depuis le mois de mai 2006.

Les flux seront indiqués sur les rapports d'autosurveillance à partir du mois de mai.

Exploitant : FIBU - AZUR

Site inspecté : CLOM d'Antibes

Date de l'inspection : 07/06/06

Remarques de l'inspecteur :

- L'exploitant présente les consignes ou ses mesures et sur la disponibilité des équipements de l'opération de rétro-soufflage sur le sonde HCL
- L'exploitant indique à l'inspection des installations classées les autres données sur réserves portant sur le lot n° 4 ("eau") de la mise en conformité de l'installation.

Commentaires de l'exploitant

(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

Le problème de rétro-soufflage de la sonde de l'analyseur de HCl a été transmis à Environnement SA. Nous attendons des éléments de réponse de leur part que nous ne manquerons pas de vous transmettre.

Dès réception du lot 4, nous vous transmettrons les documents qui nous seront transmis par le SIDOM.